Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 12 juin 2017 à compter de 19 h 30.

# À laquelle sont présents :

Monsieur Bertrand Lamoureux, maire Madame Sylviane Ferland, conseillère Madame Guylaine Blouin, conseillère Monsieur Raynald Drolet, conseiller Monsieur Simon Madore, conseiller Monsieur François Lévesque, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Bertrand Lamoureux.

# Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général Monsieur Benoit Marquis, trésorier Madame Geneviève Dupras, greffière

# **ORDRE DU JOUR**

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 8 MAI 2017 ET DES ASSEMBLÉES EXTRAORDINAIRES DU 28 MARS 2017 ET DU 29 MAI 2017
- 3. DÉLÉGATION
- 4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS
  - 4.1 Proclamation de la Journée mondiale de la lutte contre la maltraitance des personnes aînées le 15 juin prochain
- 5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL
  - 5.1 Charles Poulin
  - 5.2 Sylviane Ferland
  - 5.3 Guylaine Blouin
  - 5.4 Raynald Drolet
  - 5.5 Simon Madore
  - 5.6 François Lévesque

### 6. FINANCES

- 6.1 Autorisation d'effectuer les dépenses prévues à la liste des comptes du mois de mai 2017
- 6.2 Dépôt des transferts budgétaires pour le mois de mai 2017
- 6.3 Dépôt des états financiers semestriels comparatifs au 30 avril 2017

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 6.4 Affectation des excédents de fonctionnements de 1 338 198 \$ de l'exercice de 2016 à des fins fiscales, conformément à la Politique de gestion portant sur l'utilisation du financement et la constitution de réserves financières
- 6.5 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 110 000 \$ qui sera réalisé le 27 juin 2017
- 6.6 Adjudication à Valeurs Desjardins mobilières inc. relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 110 000 \$ qui sera réalisé le 27 juin 2017

## 7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 7.1 Dépôt du rapport des statistiques d'émissions de permis de construction du mois de mai 2017
- 7.2 Autorisation de la demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la résidence située au 69, chemin des Moulins
- 7.3 Autorisation de la demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la résidence située au 39, rue Morgan

#### 8. COMMUNICATIONS ET CULTURE

#### 9. Loisirs

9.1 Versement aux Clubs de baseball sénior et junior élite la somme de 1 000 \$ par mois pour l'entretien du stade Julien-Morin ainsi que pour le nettoyage de la section des loisirs d'été au parc Laurence

# 10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 10.1 Vente du lot 5 676 010 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook à Devco Bâtisseurs inc. pour un montant de 25 000 \$ plus les taxes applicables et autorisation de signature
- 10.2 Vente du lot 5 722 277 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook à madame Sandrine Wilson et monsieur Mathieu Houle et autorisation de signature

# 11. SERVICES EXTÉRIEURS

- 11.1 Autorisation au chef de division Hydro-Coaticook afin de déposer une demande au nom de la Ville pour l'adhésion au Programme GDP (gestion des demandes de puissances Hydro-Québec)
- 11.2 Autorisation au chef de division Hydro-Coaticook de procéder à un appel d'offres pour l'achat d'un transformateur et la location d'une deuxième génératrice dans le cadre du projet d'écrêtage de la pointe

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 11.3 Affectation temporaire de monsieur Dominic Tremblay à titre de journalier secteur rural
- 11.4 Entente de service liant la Ville de Coaticook et Monsieur Réal Audet pour la lecture des compteurs d'eau et d'électricité pour l'année 2017-2018 pour un montant de 20 500 \$ et autorisation de signature
- 11.5 Réquisition numéro 2017-14 au montant de 12 204,94 \$ plus les taxes applicables, pour la réparation des chemins Pelletier, Lyon, Devost et Lamoureux lors de la période de dégel
- 11.6 Réquisition numéro 2017-15 au montant de 13 913,15 \$ plus les taxes applicables, pour la réparation des chemins Lamoureux et Devost lors de la période de dégel
- 11.7 Réquisition numéro 2017-17 au montant de 15 456,90 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat de pièces pour remplacer les engrenages au barrage St-Paul
- 11.8 Réquisition numéro 2017-18 au montant de 3 090 \$ plus les taxes applicables, pour compléter l'installation de la borne de recharge pour le véhicule électrique numéro 91
- 11.9 Réquisition numéro 2017-19 au montant de 21 309,35 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat de matériel pour l'ajustement de regards, puisards et vannes pour les rues qui seront repavées
- 11.10 Paiement à la compagnie Toitures Sherbrooke inc. du décompte progressif numéro 2 au montant de 38 899,78 \$ taxes incluses, pour la réfection de la toiture du complexe industriel
- 11.11 Paiement à la compagnie Couillard Construction limitée du décompte progressif numéro 1 au montant de 117 496,16\$ taxes incluses, pour la réfection d'une partie du Rang 9

#### 12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 13. COMMUNAUTAIRE

13.1 Paiement à l'avance du versement 3 de 4 pour l'année 2017 de 15 041,01 \$ pour la collecte du transport et le traitement des encombrants à la Ressourcerie des Frontières

# 14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

- 14.1 Adoption du plan d'action pour les années 2017-2018 de la Politique familiale et des aînés
- 14.2 Nomination de la conseillère, madame Guylaine Blouin, à titre de mairesse suppléante à compter du 1er juillet prochain pour les quatre prochains mois

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 14.3 Octroi d'une aide financière au montant de 500 \$ à la Fondation du Centre de santé et de services sociaux de la MRC de Coaticook inc.
- 14.4 Octroi d'une aide financière de 500 \$ pour l'édition 2017 des Comptonales et de confirmer l'aide matérielle de la Ville lors de la portion qui se tiendra à Coaticook
- 14.5 Octroi d'une aide financière de 500 \$ pour le Gala Excellence de la Chambre de commerce et d'industrie de la région de Coaticook qui a eu lieu le 26 avril dernier
- 14.6 Octroi d'une aide financière de 500 \$ pour le Rodéo Vallée de la Coaticook qui se tiendra le 30 juin et 1er juillet prochain

### 15. RÈGLEMENTS

- 15.1 Avis de motion du règlement 29-A-17 (2017) augmentant le fonds de roulement, le faisant passer de le faisant passer de 3 478 117 \$ à 3 812 667 \$ et demande de dispense de lecture
- 15.2 Adoption du règlement numéro 12-5 RM460 (2017) concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics abrogeant les règlements 12-5 RM460, 12-5 RM460-1, 12-5 RM460-2 et 12-5 RM460-3
- 15.3 Adoption du règlement numéro 6-4-15 (2017) modifiant le règlement des permis et certificats concernant les modalités liées à la conformité des travaux relatifs aux installations d'évacuation et de traitement des eaux usées des résidences isolées
- 15.4 Adoption du règlement numéro 17-11 (2017) relatif à l'entretien des installations septiques (système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet) sur le territoire de la Ville de Coaticook
- 15.5 Adoption du règlement numéro 6-1-59 (2017) intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les gîtes du passant comme usage complémentaire à la résidence dans toutes les zones où les habitations unifamiliales sont permises
- 15.6 Adoption du premier projet de résolution concernant la demande d'autorisation pour l'ajout de deux logements dans l'immeuble résidentiel situé au 356, rue Monseigneur-Durand, lot 3 310 042, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, déposée dans le cadre du règlement municipal sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

### 16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

16.1 Annulation du processus d'appel d'offres relativement aux demandes de soumissions pour les services professionnels pour les plans et devis d'ingénierie et d'architecture pour le projet de rénovation du Centre

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- récréatif Gérard-Couillard et autorisation de retourner en appel d'offres
- 16.2 Autorisation au projet d'enseigne pour le commerce situé au 89, rue Main Ouest
- 16.3 Autorisation à la modification du projet de construction de la résidence multiple de 20 logements adaptés des Habitations Hestia
- 16.4 Autorisation au projet d'enseignes pour le commerce situé au 145, rue Michaud
- 16.5 Autorisation au projet d'enseignes pour le commerce situé au 81, rue Child
- 16.6 Autorisation au projet de rénovation pour le commerce situé au 81, rue Child
- 17. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

### 17-06-34115 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

# **RÉSOLUTION 17-06-34115**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# 17-06-34116 2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 8 MAI 2017 ET DES ASSEMBLÉES EXTRAORDINAIRES DU 28 MARS 2017 ET DU 29 MAI 2017

## **RÉSOLUTION 17-06-34116**

CONSIDÉRANT que la greffière a remis aux membres du conseil une copie des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 8 mai 2017 et des assemblées extraordinaires du 28 mars 2017 et du 29 mai 2017 au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doit être approuvés et que par conséquent elle est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'approuver des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 8 mai 2017 et des assemblées extraordinaires du 28 mars 2017 et 29 mai 2017, tel que rédigés par la greffière, madame Geneviève Dupras, comme étant le juste reflet des délibérations du conseil.

# **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

# 3. DÉLÉGATION

 Jean-Guy Ouimette : problématique en lien avec un abri d'auto temporaire

# 4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

- 4.1 PROCLAMATION DE LA JOURNÉE MONDIALE DE LA LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE DES PERSONNES AÎNÉES LE 15 JUIN PROCHAIN
  - Vente de 3 terrains dans le Faubourg de Barnston ;
  - Hydro-Coaticook : location de génératrices pour l'écrêtage de la pointe : économie approximative pour la ville de 187 000 \$;
  - 12 juillet 2017 : lancement de l'Aquaticook, corridor bleu;
  - Classique de golf du maire : remerciements aux organisateurs, un beau succès;
  - Présentation du nouveau schéma d'aménagement la semaine dernière:
  - Journée de l'arbre, faible de taux de participation de la population;
  - Ouverture officielle du CPE l'Enfantillage;
  - Début de la Tournée des industries de la ville avant la fin de mon mandat:
  - Ouverture et pelletée de terre des Habitations Hestia;
  - Entrevue d'un journaliste du New York Times en lien avec Foresta Lumina;

### 5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

### 5.1 CHARLES POULIN

Travaux publics:

Infrastructures : St-Jacques (fuites recherchées), rehaussement regards avant asphaltage, inspection bornes incendie

Voirie urbaine: Asphaltage en cours avec lignage après 90% nettoyage rues (reste minutieux et puisards)

Politique hivernale : consultation-conseil avant la rédaction. Merci à la population, employés et cadres

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

# Politique familiale

Bilan et mise à jour pour orienter actions. Le prochain conseil procédera aux suivi et consultation au besoin.

Corporation développement communautaire : présence AGA : dynamisme communautaire

Carrefour Jeunesse Emploi : aide les jeunes à se trouver une place dans la société : 21 migrants!

Pont : 20 juin en soirée, CAB : pour une justice alternative à la Cour

#### Environnement

Ressourcerie : devance contribution de la Ville, bons résultats d'achalandage!

RDD : ateliers municipaux (passé) et site web : bottin des récupérateurs Site Web : comprends également le calendrier des collectes

Comité cours d'eau : financement projets pour 2018

Étude du bassin versant du lac Lyster : disponible, juste à me contacter, qualité eau excellente, une des meilleures de la région. C'est une richesse à préserver qui nécessite des actions concrètes.

Aquaticook: Le 12 juillet prochain sera le lancement officiel du projet.

#### 5.2 SYLVIANE FERLAND

## Rapport de juin 2017

Bonsoir Monsieur Le Maire, Bonsoir Mesdames, Messieurs.

## Bibliothèque Françoise Maurice.

- Mercredi 14 juin 19 h : Récit de voyage en Antarctique avec Robert Dupuis. Entrée gratuite : Inscription 819-849-4013 poste 103.
- Jeudi 15 juin 18 h 30 : Heure du conte en pyjama avec Caroline. En même temps que la vente trottoir.
- Mercredi 21 juin : Atelier d'initiation aux livres numériques. Une séance aura lieu à 13 h et une autre à 18 h 30. Amenez votre appareil. 15 personnes par groupes maximum : Inscription 819 849-4013 poste 103.
- Les enfants de 8 à 12 sont invités à s'inscrire au club de lecture TD. En principe, début mardi 4 juillet en après-midi : Inscription 819 849-4013 poste 103 ou directement au comptoir de prêt.
- Vendredi 7 juillet à 10 h : Heure du conte pour les 4 à 7 ans.

#### Musée Beaulne.

Du côté exposition :

Dans la collection du musée : Tiens bien ton chapeau Mémoires vivantes avec Vivianne Leblanc c'est terminé hier Que de souvenirs expo 67, avec Renée Larochelle et Ronald Magar Passages entre figuration et abstraction débutant le 18 juin avec l'artiste peintre William G. Kinnis. Il y aura vernissage dimanche prochain à 14 h. Ne pas oublies Plaisirs des thés. Amenez vos parents et amis, les mercredis en après-midi, le tout compris. Les autres jours c'est scone et thé.

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

### Pavillon des arts :

Le lancement de la programmation a eu lieu le 30 mai dernier. Très belle programmation.

Vous avez reçu le dépliant de la programmation dans votre publi-sac de la semaine dernière, consultez-le il y a beaucoup de forfait à vous de choisir.

Le pavillon est ouvert tout l'été autant pour vos achats de spectacles ou d'aller voir l'exposition de Coatic'Art qui a débuté hier avec le vernissage et la célébration de leur dixième anniversaire.

Toujours pour Coatic'Art, La petite maison des artistes sera ouverte cet été. Toujours au Pavillon il y aura jeux d'antan tout l'été. Les heures sont de fin d'après-midi et en soirée. Ce n'est pas seulement pour les touristes.

#### Société histoire

Cette semaine mercredi au Restaurant La place, sou le thème la médecine à Coaticook avec le conférencier Dr Richard Germain à ne pas manquer à 9 h, venez déjeuner avec la société d'histoire.

En terminant. Bonne fête des Pères. C'est tout.

### 5.3 GUYLAINE BLOUIN

Merci M. Le maire Bonsoir à vous tous,

En fin de semaine dernière se tenait la 2<sup>e</sup> édition du tournoi de balle des entreprises. On peut dire que dame nature a été très généreuse lors de cet évènement. Quelle belle fin de semaine pour les organisateurs qui est le Baseball mineur, mais aussi pour les 15 entreprises qui y participaient. Même les spectateurs ont été présents en grand nombre. Samedi soir, tous ont même pu assister à un superbe feu d'artifice, commandite des entreprises Yannick Jean. Dans la classe A, les victorieux ont été JM Champeau qui l'a remporté par la marque de 5 à 2 contre la South Shore. Dans la classe B, le Codet Big Bil a vaincu sur le Collège Rivier au compte de 11 à 9. Bravo et merci à toutes les équipes participantes et aussi à toute l'équipe de bénévoles de l'organisation du Baseball mineur.

La fin des écoles arrive à grands pas, donc n'oubliez pas qu'il y a les loisirs d'été pour que vos enfants aient du plaisir en toute sécurité. Il y a présentement la 2<sup>e</sup> période d'inscription depuis le 5 juin, et ce jusqu'au 23 juin pour ceux qui voudraient choisir à la carte, par semaine. Je vous avise qu'il y a encore de la place de disponible et que vous n'avez qu'à contacter Mme Carole Masson au 819-849-2721 au poste 243. Cette 2<sup>e</sup> période d'inscription se fait uniquement par téléphone et pour plus d'informations, il y a toujours le site web www.loisirsdete.ca. Beaucoup de belles activités seront offertes à vos enfants. De plus, n'oubliez pas qu'il y à la politique familiale de remboursement qui est là pour vous.

Pour continuer, voici une date à mettre à votre agenda soit le 9 juillet prochain. Le junior élite Rocket South Shore recevra l'équipe nationale junior cubaine. Et oui, le Rocket affrontera une équipe de Cuba dès 19 h le dimanche 9 juillet au stade Julien-Morin. Venez assister en grand nombre à cet évènement des plus spéciaux, car, disons-le, il est plutôt rare de voir une équipe de baseball cubaine LIVE. Une bonne game de baseball en perspective vous attend.

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Une autre date soit le 6 août prochain où se tiendra la 4<sup>e</sup> édition du demi-marathon de Coaticook. Le tout débutera à l'aréna dès 8 h. Vous pouvez toujours vous inscrire via le site web www.demimarathoncoaticook.com. Vous pouvez aussi aller vous inscrire ou bien prendre des informations le samedi 5 août, de 10 h à 17 h, les organisateurs seront à l'aréna pour vous recevoir. Lors des 3 dernières années, le demi-marathon a reçu de très beaux commentaires sur les parcours, mais aussi sur l'organisation. Donc, pour les intéressés, venez relever le défi du dépassement de soi-même soit par le parcours du 5,10 ou même le 21.1 km. Il y a aussi le 1 km pour les petits...

En terminant, dimanche prochain le 18 juin, ce sera la fête des Pères et je voudrais souhaiter à tous les papas de Coaticook, une journée chaleureuse avec vos proches, une journée remplie d'amour et une journée à accepter d'être gâté, car, vous le méritez. Joyeuses fêtes des pères à vous tous à la maison et aussi à vous, chers collègues du conseil qui êtes PAPA...

C'est tout pour moi M. le Maire

#### 5.4 RAYNALD DROLET

#### Bonsoir à tous,

Je vais consacrer ce soir la première partie de mon rapport à l'électrification des transports. Tout d'abord un retour sur l'évènement tenu par l'AVEQ (L'Association des Véhicules Électriques du Québec) hier au centre-ville de Coaticook.

Nous avons eu beaucoup plus de voitures électriques que prévu. Le choix était grand pour les gens qui désiraient faire l'essai d'une voiture électrique. Une soixantaine d'essais routiers ont été réalisés. Les représentants de l'AVEQ étaient plus que satisfaits du nombre de personnes qui sont passées dans l'après-midi. Nous avons même dû prolonger un peu l'activité à cause de l'affluence. On m'a dit qu'en une seule après-midi ici à Coaticook, ils avaient réalisé autant, sinon plus d'essais qu'en quatre jeudis d'essais à Sherbrooke.

Ils se sont dits également impressionnés par la qualité des aménagements qui ont réalisé à Coaticook au niveau des bornes de recharges du circuit électrique et qu'avec l'ajout d'une voiture électrique bien identifié au sein de la flotte de la municipalité, la ville de Coaticook fait très bonne figure et affirme son statut de ville d'avant-garde.

Justement parlant de la voiture électrique que c'est procuré la ville, j'ai eu plusieurs questions. Il faut savoir qu'auparavant, les cadres aux ateliers municipaux se déplaçaient à peu près tous en gros pickup. Il y a 9 ans, le conseil de ville a décidé, par souci d'économie, de réduire la taille des véhicules utilisés par ses cadres en faisant l'achat de petits Jeep Patriot plus économiques en essence et à l'achat. Aujourd'hui, nous allons un peu plus loin, c'est le directeur d'Hydro-Coaticook qui se déplace maintenant en voiture électrique. Pas plus cher à l'achat que les petits VUS, le véhicule électrique roule à l'énergie que nous produisons ici chez nous, chez Hydro-Coaticook.

La Ford Focus possède une autonomie de 185 km. Le coût d'un plein pour la ville de Coaticook si fait en dehors de la période de pointe est de 1,03 \$. L'utilisation prévue est de 8000 km par année soit 44,54 \$ d'électricité par rapport à 1 380 \$ d'essence pour le Jeep Patriot.

Sur la durée de vie utile de 15 ans, car oui on garde longtemps nos véhicules à la ville, c'est donc 20 032 \$ qui seront économisés juste en carburant. C'est sans compter les changements d'huile en moins, les freins qui useront moins rapidement et plus de systèmes d'échappement non plus à changer.

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Le coût d'achat de ce véhicule est de 23 013 \$ taxes nets. On peut donc parler d'un coup d'achat à peu près nul! Il s'agit donc d'un choix judicieux, tant au niveau financier qu'environnemental.

Maintenant, est-ce que nos bornes électriques sont utilisées depuis leur installation? J'ai le chiffre jusqu'au 1<sup>er</sup> juin et on parle de 141 séances de recharges sur la borne rapide, 157 séances sur les bornes de 240 volts et 9 sur celle du parc de la Gorge. Je n'ai malheureusement pas la statistique pour la borne du bureau d'information touristique qui elle est gérée au niveau de la MRC. Juste en mai dernier, se sont 31 séances qui ont été enregistrées sur nos bornes, soit au minimum une par jour!

Quelques petites nouvelles et/ou informations rapides en deuxième partie de rapport

# Concernant les gîtes touristiques.

Le changement de zonage devrait être adopté final ce soir et très bientôt au niveau de la MRC. Nous avons déjà reçu au bureau d'urbanisme depuis le début de l'année une dizaine de demandes de permis ce qui est très bien. Plus de gens qui passeront la nuit chez nous, plus les retombés économiques seront grandes pour notre milieu J

# **Rues Principales**

C'est la vente trottoir ce jeudi et vendredi au centre-ville de Coaticook. Profitez-en pour jeter un œil au nouvel aménagement du parc, au coin de Child et Main. Il restera le côté vert du parc à faire, planter de nouveaux arbres, arbustes et mettre en terre les plantes et fleurs pour agrémenter le tout. Une fois cela fait, vous serez en mesure également d'apprécier ce parc de jour comme de soir avec un éclairage adapté pour l'endroit. Nous avons d'autres projets en tête en phase Il pour ce parc, mais il est encore trop tôt pour en faire l'annonce.

Je tiens à féliciter la Microbrasserie Coaticook qui a mis la main sur la Coupe du brasseur pour la première fois cette année, grâce à ses bières La Vache Blanche et l'Abysse de la Gorge.

L'établissement de Coaticook Nord (M.Marcoux sera fier de moi) affrontait d'autres microbrasseries bien connues dans la région, soit le Boquébière, la Brasserie Vrooden, la Microbrasserie La Memphré, la Microbrasserie Le Grimoire, la Microbrasserie Moulin 7, le Refuge des Brasseurs et le Siboire.

Je tiens également à souligner les 10 ans de l'organisme Coatic'Art. Bravo aux membres, vous contribuez à votre manière à la vitalité et à la beauté de notre milieu. Merci de partager avec nous votre passion qui est si contagieuse.

Dernier petit point, samedi le 1<sup>er</sup> juillet, nous recevrons à Coaticook la visite de plus de 200 motocyclistes qui se dirigeront au parc Laurence pour le dîner. Alors, ne soyez pas surpris de voir ce convoi traverser notre ville et je vous demande votre collaboration. En effet, pendant leur passage, des motocyclistes de chez nous, pour des fins de sécurité, bloqueront certains intersections et/ou feux de circulation le temps que ce convoi passe en un morceau. Ça pourrait vous retarder de quelques minutes, mais, après tout, c'est samedi, c'est l'été et tout le monde est de bonne humeur, profitez de la parade!

Merci, une bonne fête des Pères, une bonne Fête nationale, de la Confédération et/ou du déménagement, c'est selon, à vous tous! Bonsoir!

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

### 5.5 SIMON MADORE

Bonjour, chers citoyens,

Le Parc découverte nature de Baldwin souligne en grand la fête des Pères, en effet ce dimanche 18 juin de 10 h à 16 h. Pendant cette journée il y a bien sûr de la pêche, la préparation et la cuisson de vos prises pour votre diner ou lunch d'après-midi. Pour les enfants ensuite il y a jeux gonflables, apprentissage du tire à l'arc et beaucoup d'autres activités. Pour les pères et grands-pères accompagnés d'un enfant, il y aura de nombreux prix de présences. À noter que l'entrée est totalement gratuite pour les résidents de la MRC et que seuls les poissons pêchés coutent quelque chose. Bienvenue à tous les pères et grands-pères ...

J'aimerais maintenant vous parler de la Fête nationale qui a lieu encore cette année au Parc de la gorge de Coaticook ce 23 juin prochain. Encore une fois beaucoup d'activités sont offertes aux enfants.

Le tout commence à 18 h avec les balades en calèche, tours de poney et mini-ferme, jeux gonflables, soccer bulle, maquillage, coloration temporaire de mèche bleue, barbe à papa et aussi les nouvelles arcades du parc de la gorge. Pendant ce temps à 19 h il y aura présentation de la troupe de dance DIVER'ACTION de Coaticook. Le spectacle très attendu du groupe Coaticookois Kermess. Beaucoup de plaisir à prévoir ce 23 juin à la gorge.

Laissez-moi vous parler de la nouvelle gestion de l'Aréna de Coaticook. Un conseil d'administration comme un peu le principe du Club de golf. Ce conseil sera formé de membre du hockey mineur, patinage artistique, crosse mineure et la ligue des adultes ainsi que trois membres du conseil municipal. Pour la partie restaurant, nous attendons vos offres pour en prendre la gestion.

Je vous invite au Parc de la gorge pour le lancement de l'été à la gorge, à l'honneur jeux d'eau et ouverture de la saison de Foresta Lumina.

### **MERCI**

# 5.6 FRANÇOIS LÉVESQUE

Bonsoir,

#### Acti-Bus

Le projet pilote du nouveau circuit urbain d'Autobus a commencé ce matin à Coaticook. Ce circuit a été mis en place pour répondre aux besoins de la communauté en espérant qu'il sera apprécié des citoyens. Il y a 13 tournées qui sont faites par jour du lundi au vendredi. Les autobus font 30 arrêts sur le circuit. Il existe un trajet estival, un trajet régulier ainsi qu'un trajet pour les industries avec un horaire plus précis. Un dépliant des circuits a été distribué à chaque porte de la ville, vous pourrez voir sur ce dépliant, les circuits, les arrêts et l'horaire. Si vous avez des renseignements à demander, vous pouvez appeler à la MRC ou Acti-Bus.

### Lac Lyster

L'été dernier l'Association des riverains de Baldwin avait donné un mandat au COGESAF pour analyser la qualité de l'eau du lac et de ses affluents. La Ville de Coaticook avait collaboré à l'étude, en finançant une partie de l'étude au montant de 6 000 \$ et la MRC de 5 000 \$, le résultat de l'étude a été présenté au citoyen, vendredi soir dernier. Le lac Lyster a eu la cote (lac oliguotroffe) c'est-à-dire A+, un des rares lacs au Québec à avoir cette qualité d'eau, par contre il va falloir être très vigilant pour garder cette qualité.

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Ce sera de faire contrôler certains herbiers envahissants sur certains points du lac, contrôler les sédiments des fossés et les travaux autour du lac ainsi que protéger la bande riveraine et bien d'autres que l'on pourrait énumérer. Bravo à l'Association des résidants pour son beau travail de protéger le lac.

#### Voirie rurale

Maintenant que le dégel est passé, les chemins des routes rurales se sont grandement améliorés. Rechargement est maintenant fait. L'épandage de calcium va se terminer d'ici la fin de semaine. Pour ce qui est des travaux de réflexion du rang 9, les travaux s'effectuent dans les temps prévuent. Avec la venue du printemps viennent aussi les travaux aux champs pour nos producteurs agricoles de la municipalité, avec de moins en moins de fermes, mais des fermes de plus en plus grosses, il y a de plus en plus de circulation avec les machineries agricoles. SOYEZ PRUDENT quand vous circulez sur les routes rurales.

#### Rodéo

La population de Coaticook est invitée à venir n grand nombre au RODÉO VALLÉE de la Coaticook le 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet prochain, ce sera un spectacle haut en couleur pour tous les âges.

Merci

#### 6. FINANCES

# 17-06-34117

6.1 AUTORISATION D'EFFECTUER LES DÉPENSES PRÉVUES À LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE MAI 2017

# **RÉSOLUTION 17-06-34117**

CONSIDÉRANT qu'une dépense doit être autorisée par règlement ou résolution du conseil:

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des listes suggérées des comptes du mois de mai 2017 au montant total de 2 109 548,82 \$ comme si elles étaient au long reproduites;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'approuver les listes des comptes du mois de mai 2017 comme suit :

Fonds administration: 1 964 334,85 \$Fonds immobilisation (FDI): 145 213,97 \$

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 DÉPÔT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES POUR LE MOIS DE MAI 2017

Le trésorier fait état du dépôt des transferts budgétaires pour le mois de mai 2017.

6.3 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS SEMESTRIELS COMPARATIFS AU 30 AVRIL 2017

Le trésorier fait état du dépôt des états financiers semestriels comparatifs au 30 avril 2017.

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

### 17-06-34118

6.4 AFFECTATION DES EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENTS DE 1 338 198 \$ DE L'EXERCICE DE 2016 À DES FINS FISCALES, CONFORMÉMENT À LA POLITIQUE DE GESTION PORTANT SUR L'UTILISATION DU FINANCEMENT ET LA CONSTITUTION DE RÉSERVES FINANCIÈRES

## **RÉSOLUTION 17-06-34118**

CONSIDÉRANT que la Ville s'est dotée d'une politique ayant pour mission d'établir un processus de planification financière à long terme de la Ville visant à fixer des indicateurs cibles concernant l'endettement, le service de dette, le recours au fonds de roulement ainsi que la constitution d'excédents accumulés réservés et libres;

CONSIDÉRANT que cette politique permettra notamment de :

- Fixer les limites raisonnables d'endettement et de service de dette et orienter les pratiques entourant les activités de financement pour favoriser une gestion financière saine;
- Optimiser l'utilisation des ressources financières tout en respectant le principe d'équité intergénérationnelle;
- Conserver une flexibilité financière et contrôler les risques;
- Conserver une capacité d'assumer les dépenses d'immobilisation récurrentes à même les revenus généraux;
- Maintenir la capacité de la Ville d'offrir des services de qualités à ses citoyens; et
- Maintenir une fiscalité attractive et avantageusement concurrentielle.

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a un montant de 1 338 198 \$ de l'excédent de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales de 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

# RÉSOLU d'affecter:

- 25 % des excédents de fonctionnements à augmenter le capital autorisé du fonds de roulement, et ce, jusqu'à l'atteinte de la limite légale;
- 25 % des excédents de fonctionnements ne seront pas affectés afin de maintenir un surplus libre;
- 25 % des excédents de fonctionnements au remboursement anticipé de la dette à long terme; ET
- 25 % à la création ou à l'augmentation d'un excédent réservé déterminé par le conseil municipal.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 17-06-34119

6.5 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 3 110 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 27 JUIN 2017

# **RÉSOLUTION 17-06-34119**

CONSIDÉRANT que conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Coaticook

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 110 000 \$ qui sera réalisé le 27 juin 2017, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
29-174 (2013)	1 364 000 \$
29-179 (2014)	958 000 \$
29-183 (2015)	145 000 \$
29-185 (2016)	286 000 \$
29-177 (2014)	357 000 \$

CONSIDÉRANT que conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéro 29-174 (2013), 29-179 (2014), 29-183 (2015), 29-185 (2016) et 29-177 (2014), la Ville de Coaticook souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU que les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

- 1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 27 juin 2017;
- 2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 27 juin et le 27 décembre de chaque année;
- 3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7);
- 4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
- 5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard des ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
- 6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises»;
- 7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DES VERTS SOMMETS DE L'ESTRIE 155 CHILD COATICOOK, QC J1A 2S9

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

ET, que en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 29-174 (2013), 29-179 (2014), 29-183 (2015), 29-185 (2016) et 29-177 (2014)soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 27 juin 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 17-06-34120

6.6 ADJUDICATION À VALEURS DESJARDINS MOBILIÈRES INC. RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 3 110 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 27 JUIN 2017

# **RÉSOLUTION 17-06-34120**

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts numéro 29-174 (2013), 29-179 (2014), 29-183 (2015), 29-185 (2016) et 29-177 (2014), la Ville de Coaticook souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique \« Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal\», des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 27 juin 2017, au montant de 3 110 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C 19)* et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

140 000 \$	1,20000 %	2018
144 000 \$	1,30000 %	2019
148 000 \$	1,45000 %	2020
152 000 \$	1,65000 %	2021
2 526 000 \$	1,75000 %	2022

Prix: 98,38600 Coût réel: 2,09668 %

2 VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

140 000 \$	1,15000 %	2018
144 000 \$	1,35000 %	2019
148 000 \$	1,50000 %	2020
152 000 \$	1,65000 %	2021
2 526 000 \$	1,85000 %	2022

Prix: 98,75900 Coût réel: 2,10133 %

# 3 MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION

140 000 \$	1,10000 %	2018
144 000 \$	1,25000 %	2019
148 000 \$	1.50000 %	2020

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

152 000 \$	1,75000 %	2021	
2 526 000 \$	1,90000 %	2022	

Prix: 98,89100 Coût réel: 2,11707 %

### 4 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

140 000 \$	1,15000 %	2018
144 000 \$	1,30000 %	2019
148 000 \$	1,50000 %	2020
152 000 \$	1,70000 %	2021
2 526 000 \$	1,80000 %	2022

Prix: 98,48100 Coût réel: 2,12271 %

CONSIDÉRANT que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin APPUYÉ PAR le conseiller Charles Poulin

### **RÉSOLU:**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 3 110 000 \$ de la Ville de Coaticook soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.:

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé \« Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises\»;

Que le (la) maire et le (la) secrétaire trésorier(ère) ou trésorier(ère) soient autorisés(es) à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES STATISTIQUES D'ÉMISSIONS DE PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE MAI 2017

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Le conseiller, monsieur Raynald Drolet, fait état du rapport des statistiques d'émission des permis de construction du mois de mai 2017 tel qu'il a été préparé par le responsable du service de l'urbanisme, monsieur Jean Chartier.

17-06-34121

7.2 AUTORISATION DE LA DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LA RÉSIDENCE SITUÉE AU 69, CHEMIN DES MOULINS

### **RÉSOLUTION 17-06-34121**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour la résidence située au 69, chemin des Moulins et désignée comme étant le lot numéro 3 312 023 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à régulariser la marge de recul avant minimal de 13,75 mètres et 13,85 mètres au lieu de 15 mètres minimum;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins:

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru dans le journal Le Crieur Public mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'autoriser la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour la résidence située au 69, chemin des Moulins et désigné comme étant le lot numéro 3 312 023 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin de régulariser la marge de recul avant minimale de 13,75 mètres et 13,85 mètres au lieu de 15 mètres minimum.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-06-34122

7.3 AUTORISATION DE LA DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LA RÉSIDENCE SITUÉE AU 39, RUE MORGAN

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

# **RÉSOLUTION 17-06-34122**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour la résidence située au 39, rue Morgan et désignée comme étant le lot numéro 3 309 933 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook:

CONSIDÉRANT que la demande vise à construire un garage résidentiel détaché d'une superficie de 85,53 mètres carrés et qui aura une hauteur de 6,95 mètres;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme:

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru dans le journal Crieur Public mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'autoriser la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour la résidence située au 39, rue Morgan et désigné comme étant le lot numéro 3 309 933 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin de permettre la construction d'un garage résidentiel détaché d'une superficie de 85,83 m2 au lieu d'un maximum exigé par règlement de 72 m2, et d'une hauteur de 6,95 mètres au lieu d'un maximum exigé par règlement de 6 mètres, conditionnellement à ce que le garage soit implanté à une distance minimale de deux (2) mètres d'une limite de propriété et que les deux façades, Nord et Est, n'aient pas de fenêtre.

# **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 8. COMMUNICATIONS ET CULTURE

# 9. LOISIRS

17-06-34123

9.1 VERSEMENT AUX CLUBS DE BASEBALL SÉNIOR ET JUNIOR ÉLITE LA SOMME DE 1 000 \$ PAR MOIS POUR L'ENTRETIEN DU STADE JULIEN-MORIN AINSI QUE POUR LE NETTOYAGE DE LA SECTION DES LOISIRS D'ÉTÉ AU PARC LAURENCE

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

# **RÉSOLUTION 17-06-34123**

CONSIDÉRANT la Ville de Coaticook doit voir à la propreté et à l'entretien du stade Julien-Morin ainsi que pour le nettoyage de la section des loisirs d'été au parc Laurence;

CONSIDÉRANT que les Clubs de baseball sénior et junior élite ont offert à la Ville d'entretenir ces endroits mentionnés plus haut;

CONSIDÉRANT qu'en contrepartie les Clubs demandent à la Ville une compensation monétaire au montant de 1 000 \$ par mois durant la période estivale;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité Sport-Loisirs;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU de verser aux Clubs de baseball sénior et junior élite la somme de 1 000 \$ par mois soit du mois de mai jusqu'au mois d'août 2017 pour l'entretien du stade Julien-Morin ainsi que pour le nettoyage de la section des loisirs d'été au parc Laurence.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

17-06-34124

10.1 VENTE DU LOT 5 676 010 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK À DEVCO BÂTISSEURS INC. POUR UN MONTANT DE 25 000 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES ET AUTORISATION DE SIGNATURE

# **RÉSOLUTION 17-06-34124**

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec l'article 28 de la *Loi sur les Cités et Villes* et des pouvoirs qui lui sont conférés, la Ville de Coaticook s'engage à vendre à Devco Bâtisseurs inc. un immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 676 010 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que le prix d'achat du terrain sera de 25 000 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Poulin APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

## **RÉSOLU:**

- De vendre à Devco Bâtisseurs inc., un immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 676 010 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, pour un montant de 25 000 \$, plus les taxes applicables;
- D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à cette fin; ET
- De transmettre ladite promesse au notaire Luc Custeau, à titre de notaire instrumentant l'acte de vente à intervenir entre les parties.

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 17-06-34125

10.2 VENTE DU LOT 5 722 277 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK À MADAME SANDRINE WILSON ET MONSIEUR MATHIEU HOULE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

# **RÉSOLUTION 17-06-34125**

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec l'article 28 de la *Loi sur les Cités et Villes* et des pouvoirs qui lui sont conférés, la Ville de Coaticook s'engage à vendre à madame Sandrine Wilson et monsieur Mathieu Houle, un immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 722 277 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, d'une superficie approximative de 6,066,53 pieds carrés;

CONSIDÉRANT que le prix d'achat du terrain sera de 3,75 \$ le pied carré plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que prix comprend les travaux permanents, mais pas les frais de branchement au réseau;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

#### **RÉSOLU:**

- De conclure une entente avec madame Sandrine Wilson et monsieur Mathieu Houle, stipulant que la Ville accepte de vendre un immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 722 277 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, d'une superficie approximative de 6 066,53 pieds carrés pour un montant de 3,75 \$ le pied carré, taxes en sus, le tout conformément à l'offre d'achat de terrain, laquelle ci-joint au présente pour en faire partie intégrante;
- D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à cette fin; ET
- De transmettre ladite promesse au notaire Luc Custeau, à titre de notaire instrumentant l'acte de vente à intervenir entre les parties.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# 11. SERVICES EXTÉRIEURS

# 17-06-34126

11.1 AUTORISATION AU CHEF DE DIVISION HYDRO-COATICOOK AFIN DE DÉPOSER UNE DEMANDE AU NOM DE LA VILLE POUR L'ADHÉSION AU PROGRAMME GDP (GESTION DES DEMANDES DE PUISSANCES HYDRO-QUÉBEC)

## **RÉSOLUTION 17-06-34126**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a adhéré pour la période hivernale 2016-2017 au Programme GDP (gestion des demandes de puissances Hydro-Québec);

CONSIDÉRANT que cette adhésion a été bénéfique pour la Ville de Coaticook;

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division Hydro-Coaticook soit de resoumettre une demande d'adhésion pour la période hivernale 2017-2018;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'autoriser le chef de division Hydro-Coaticook afin de déposer une demande au nom de la Ville pour l'adhésion au Programme GDP (gestion des demandes de puissances Hydro-Québec) pour la période hivernale 2017-2018.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 17-06-34127

11.2 AUTORISATION AU CHEF DE DIVISION HYDRO-COATICOOK DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT D'UN TRANSFORMATEUR ET LA LOCATION D'UNE DEUXIÈME GÉNÉRATRICE DANS LE CADRE DU PROJET D'ÉCRÊTAGE DE LA POINTE

## **RÉSOLUTION 17-06-34127**

CONSIDÉRANT que le service d'Hydro-Coaticook requiert l'achat de transformateurs dans le cadre du projet d'écrêtage de la pointe;

CONSIDÉRANT que le service d'Hydro-Coaticook requiert également la location d'une deuxième génératrice dans le cadre du projet d'écrêtage de la pointe;

CONSIDÉRANT que ne peut être adjugé un contrat qu'après demande de soumissions faite par voie d'invitation écrite auprès d'au moins deux entrepreneurs, s'il comporte une dépense d'au moins 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'autoriser le chef de division d'Hydro-Coaticook pour procéder à des appels d'offres pour l'achat de transformateurs et la location d'une deuxième génératrice dans le cadre du projet d'écrêtage de la pointe, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à *la Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 17-06-34128

11.3 AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR DOMINIC TREMBLAY À TITRE DE JOURNALIER - SECTEUR RURAI

# **RÉSOLUTION 17-06-34128**

CONSIDÉRANT que, suite au congé de maladie du journalier - secteur rural, la Ville de Coaticook a dû procéder à une embauche temporaire pour le remplacer;

CONSIDÉRANT que suite à l'affichage interne de l'ouverture du poste de journalier - secteur rural, trois personnes ont appliqué;

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que conformément à la convention collective, le poste doit être accordé au candidat ayant le plus d'ancienneté, soit monsieur Dominic Tremblay;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque APPUYÉ PAR le conseiller Charles Poulin

RÉSOLU d'affecter temporairement, monsieur Dominic Tremblay, au poste de journalier - secteur rural à compter du 17 mai 2017, 13 h, le tout conformément à la convention collective entre la Ville de Coaticook et la section locale 2811 du Syndicat canadien de la fonction publique, soit l'échelon 8 de la classe 2 immédiatement.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-06-34129

11.4 ENTENTE DE SERVICE LIANT LA VILLE DE COATICOOK ET MONSIEUR RÉAL AUDET POUR LA LECTURE DES COMPTEURS D'EAU ET D'ÉLECTRICITÉ POUR L'ANNÉE 2017-2018 POUR UN MONTANT DE 20 500 \$ ET AUTORISATION DE SIGNATURE

# **RÉSOLUTION 17-06-34129**

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la lecture périodique des compteurs d'eau et d'électricité sur le territoire desservit par Hydro-Coaticook;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook et l'entrepreneur souhaitent convenir des modalités entourant la lecture des compteurs d'eau et d'électricité:

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des services extérieurs, soit de renouveler l'entente de service de monsieur Réal Audet pour la lecture périodique des compteurs d'eau et d'électricité sur le territoire desservi par Hydro-Coaticook pour l'année 2017-2018, et ce pour un montant de 20 500 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin APPUYÉ PAR le conseiller Charles Poulin

RÉSOLU de signer une entente de service liant la Ville de Coaticook et monsieur Réal Audet pour la lecture des compteurs d'eau et d'électricité pour l'année 2017-2018 pour un montant de 20 500 \$, substantiellement selon les termes et conditions du projet d'entente annexé aux présentes pour en faire partie intégrante, et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-06-34130

11.5 RÉQUISITION NUMÉRO 2017-14 AU MONTANT DE 12 204,94 \$
PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LA RÉPARATION DES
CHEMINS PELLETIER, LYON, DEVOST ET LAMOUREUX LORS
DE LA PÉRIODE DE DÉGEL

#### **RÉSOLUTION 17-06-34130**

CONSIDÉRANT que la Ville doit effectuer la réparation des chemins Pelletier, Lyon, Devost et Lamoureux lors de la période de dégel;

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le chef de division voirie a présenté une réquisition pour lesdits travaux:

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu deux offres, mais a retenue la plus basse, conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Transport Marcel Morin au montant de 12 204,94 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division voirie concernant l'offre de la compagnie Transport Marcel Morin;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2017-14 pour la réparation des chemins Pelletier, Lyon, Devost et Lamoureux lors de la période de dégel auprès de la compagnie Transport Marcel Morin au montant de 12 204,94 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense aux postes budgétaires numéro 02-325-00-515 et 02-325-00-522.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-06-34131

11.6 RÉQUISITION NUMÉRO 2017-15 AU MONTANT DE 13 913,15 \$
PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LA RÉPARATION DES
CHEMINS LAMOUREUX ET DEVOST LORS DE LA PÉRIODE DE
DÉGEL

# **RÉSOLUTION 17-06-34131**

CONSIDÉRANT que la Ville doit effectuer des travaux pour la réparation des chemins Lamoureux et Devost lors de la période de dégel;

CONSIDÉRANT que le chef de division voirie a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu trois offres, mais a retenue la plus basse, conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Transport Marcel Morin au montant de 13 913,15 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division voirie concernant l'offre de la compagnie Transport Marcel Morin;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2017-15 pour la réparation des chemins Lamoureux et Devost lors de la période de dégel auprès de la compagnie Transport Marcel Morin au montant de 13 913,15 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense aux postes budgétaires numéro 02-325-00-515 et 02-325-00-522.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-06-34132

11.7 RÉQUISITION NUMÉRO 2017-17 AU MONTANT DE 15 456,90 \$
PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT DE PIÈCES
POUR REMPLACER LES ENGRENAGES AU BARRAGE ST-PAUL

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

# **RÉSOLUTION 17-06-34132**

CONSIDÉRANT que la Ville doit faire l'achat de pièces pour remplacer les engrenages au barrage St-Paul;

CONSIDÉRANT que le chef de division Hydro-Coaticook a présenté une réquisition pour lesdits achats;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu deux offres, mais a retenue la plus basse, conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Rotork au montant de 15 456,90 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division Hydro-Coaticook concernant l'offre de la compagnie Rotork;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland APPUYÉ PAR le conseiller Charles Poulin

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2017-17 pour l'achat de pièces pour remplacer les engrenages au barrage St-Paul, auprès de la compagnie Rotork au montant de 15 456,90 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-08-728.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-06-34133

11.8 RÉQUISITION NUMÉRO 2017-18 AU MONTANT DE 3 090 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR COMPLÉTER L'INSTALLATION DE LA BORNE DE RECHARGE POUR LE VÉHICULE ÉLECTRIQUE NUMÉRO 91

### **RÉSOLUTION 17-06-34133**

CONSIDÉRANT que la Ville doit compléter l'installation de la borne de recharge pour le véhicule électrique numéro 91;

CONSIDÉRANT que le chef de division Hydro-Coaticook a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle des compagnies Lumen et McClish Électrique au montant de 3 090 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division Hydro-Coaticook concernant l'offre des compagnies Lumen et McClish Électrique:

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2017-18 pour compléter l'installation de la borne de recharge pour le véhicule électrique numéro 91 auprès des compagnies Lumen et McClish Électrique au montant de 3 090 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense à l'excédent du fonctionnement affecté du véhicule électrique.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

### 17-06-34134

11.9 RÉQUISITION NUMÉRO 2017-19 AU MONTANT DE 21 309,35 \$
PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT DE MATÉRIEL
POUR L'AJUSTEMENT DE REGARDS, PUISARDS ET VANNES
POUR LES RUES QUI SERONT REPAVÉES

## **RÉSOLUTION 17-06-34134**

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'achat de matériel pour l'ajustement de regards, puisards et vannes pour les rues qui seront repavées;

CONSIDÉRANT que le directeur des services extérieurs a présenté lesdits achats;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu trois offres, mais a retenue la plus basse, conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Emco Corporation au montant de 21 309,35 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des services extérieurs concernant l'offre de la compagnie Emco Corporation;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Poulin APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2017-19 pour l'achat de matériel pour l'ajustement de regards, puisards et vannes pour les rues qui seront repavées auprès de la compagnie Emco Corporation au montant de 21 309,35 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-01-725.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# 17-06-34135

11.10 PAIEMENT À LA COMPAGNIE TOITURES SHERBROOKE INC. DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 2 AU MONTANT DE 38 899,78 \$ TAXES INCLUSES, POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DU COMPLEXE INDUSTRIEL

# **RÉSOLUTION 17-06-34135**

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif numéro 2 par la compagnie Toitures Sherbrooke inc. pour la réfection de la toiture du complexe industriel;

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division parc, bâtiments et espaces verts, de procéder au paiement du décompte;

### EN CONSÉQUENCE:

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Poulin APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU de procéder au paiement du décompte progressif numéro 2 au montant de 38 899,78 \$ toutes taxes incluses, à la compagnie Toitures Sherbrooke inc. pour la réfection de la toiture du complexe industriel et d'affecter la dépense au règlement d'emprunt numéro 29-187 (2016).

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

### 17-06-34136

11.11 PAIEMENT À LA COMPAGNIE COUILLARD CONSTRUCTION LIMITÉE DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 1 AU MONTANT DE 117 496,16\$ TAXES INCLUSES, POUR LA RÉFECTION D'UNE PARTIE DU RANG 9

## **RÉSOLUTION 17-06-34136**

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif numéro 1 par la compagnie Couillard Construction limitée pour la réfection d'une partie du Rang 9 exécutés jusqu'au 6 juin 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme mandatée pour la surveillance desdits travaux, soit la compagnie EXP., de procéder au paiement du décompte;

# **EN CONSÉQUENCE**;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU de procéder au paiement du décompte progressif numéro 1 au montant de 117 496,16 \$ toutes taxes incluses, à la compagnie Couillard Construction limitée pour la réfection d'une partie du Rang 9 et d'affecter la dépense au règlement d'emprunt numéro 29-189 (2017).

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# 12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

# 13. COMMUNAUTAIRE

## 17-06-34137

13.1 PAIEMENT À L'AVANCE DU VERSEMENT 3 DE 4 POUR L'ANNÉE 2017 DE 15 041,01 \$ POUR LA COLLECTE DU TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES ENCOMBRANTS À LA RESSOURCERIE DES FRONTIÈRES

### **RÉSOLUTION 17-06-34137**

CONSIDÉRANT que la Ressourcerie des Frontières a demandé le paiement à l'avance du versement 3 de 4 pour l'année 2017 pour la collecte du transport et le traitement des encombrants;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a acquiescé à la demande de la Ressourcerie;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Poulin APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'autoriser le paiement à l'avance du versement 3 de 4 pour l'année 2017 de 15 041,01 \$ pour la collecte du transport et le traitement des encombrants à la Ressourcerie des Frontières et d'affecter la dépense au poste budgétaire 02-420-01-401.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

# 17-06-34138

14.1 ADOPTION DU PLAN D'ACTION POUR LES ANNÉES 2017-2018 DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

### **RÉSOLUTION 17-06-34138**

CONSIDÉRANT l'importance que la Ville de Coaticook attache à la création d'un milieu de vie de qualité où les familles et les aînés pourront s'épanouir;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a adhéré à la démarche « Municipalité amie des aînés » simultanément à la mise à jour de sa politique familiale municipale;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a formé un comité pour procéder à la révision de la politique familiale et de la démarche « Municipalité amie des aînés »;

CONSIDÉRANT que le conseil a adopté une politique lors de l'assemblée ordinaire du 10 décembre 2012;

CONSIDÉRANT que le conseil a procédé au bilan du plan d'action 2013-2015 de sa Politique familiale et des aînés;

CONSIDÉRANT que le conseil a préparé un plan d'action pour les années 2017-2018 de la Politique familiale et des aînés et qu'il y a lieu de l'adopter;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Poulin APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'adopter le plan d'action pour les années 2017-2018 de la Politique familiale et des aînés et de transmettre ledit plan d'action à la MRC de Coaticook.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 17-06-34139

14.2 NOMINATION DE LA CONSEILLÈRE, MADAME GUYLAINE BLOUIN, À TITRE DE MAIRESSE SUPPLÉANTE À COMPTER DU 1ER JUILLET PROCHAIN POUR LES QUATRE PROCHAINS MOIS

# **RÉSOLUTION 17-06-34139**

CONSIDÉRANT que le conseil doit désigner, tous les quatre mois, un conseiller qui agira à titre de maire suppléant;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU de désigner la conseillère madame Guylaine Blouin, mairesse suppléante pour les quatre prochains mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# 17-06-34140

14.3 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 500 \$ À LA FONDATION DU CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA MRC DE COATICOOK INC.

# **RÉSOLUTION 17-06-34140**

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2017 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif;

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Fondation de Centre de la santé et des services sociaux (CSSS) de la MRC de Coaticook a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 500 \$ à la Fondation du CSSS de la MRC de Coaticook.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-06-34141

14.4 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 500 \$ POUR L'ÉDITION 2017 DES COMPTONALES ET DE CONFIRMER L'AIDE MATÉRIELLE DE LA VILLE LORS DE LA PORTION QUI SE TIENDRA À COATICOOK

## **RÉSOLUTION 17-06-34141**

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2017 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif:

CONSIDÉRANT que les organisateurs des Comptonales ont présenté une demande d'aide financière pour la tenue de l'édition 2017 des Comptonales;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 500 \$ pour l'édition 2017 des Comptonales et de confirmer l'aide matérielle de la Ville lors de la portion qui se tiendra à Coaticook, et de confirmer la présence des représentants de la ville au Festin des Grâces de la Ville de Coaticook.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-06-34142

14.5 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 500 \$ POUR LE GALA EXCELLENCE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA RÉGION DE COATICOOK QUI A EU LIEU LE 26 AVRIL DERNIER

# **RÉSOLUTION 17-06-34142**

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2017 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif:

CONSIDÉRANT que la Chambre de commerce et d'industrie de la région de Coaticook présenté une demande d'aide financière pour la tenue du Gala Excellence 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin APPUYÉ PAR le conseiller Charles Poulin

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 500 \$ pour le Gala Excellence de la Chambre de commerce et d'industrie de la région de Coaticook qui a eu lieu le 26 avril dernier.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

### 17-06-34143

14.6 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 500 \$ POUR LE RODÉO VALLÉE DE LA COATICOOK QUI SE TIENDRA LE 30 JUIN ET 1<sup>ER</sup> JUILLET PROCHAIN

## **RÉSOLUTION 17-06-34143**

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2017 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT que le Rodéo Vallée de la Coaticook a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 500 \$ pour le Rodéo Vallée de la Coaticook qui se tiendra les 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet prochain.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# 15. RÈGLEMENTS

15.1 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 29-A-17 (2017) AUGMENTANT LE FONDS DE ROULEMENT, LE FAISANT PASSER DE 3 478 117 \$ À 3 812 667 \$ ET DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 29-A-17 (2017)

Avis de motion est donné par le conseiller Raynald Drolet, qu'il présentera pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 29-A-17 (2017) augmentant le fonds de roulement, le faisant passer de le faisant passer de 3 478 117 \$ à 3 812 667 \$

Celui-ci a pour objet d'augmenter le fonds de roulement, le faisant passer de 3 478 117 \$ à 3 812 667 \$.

# DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 29-A-17 (2017) une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

#### 17-06-34144

15.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 12-5 RM460 (2017) CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 12-5 RM460, 12-5 RM460-1, 12-5 RM460-2 ET 12-5 RM460-3

# **RÉSOLUTION 17-06-34144**

CONSIDÉRANT que le conseil juge nécessaire d'adopter un règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général sur le territoire de la Ville de Coaticook:

CONSIDÉRANT que le conseil juge nécessaire d'assurer la sécurité et la tranquillité des endroits publics de son territoire;

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT qu'une demande de dispense de lecture du règlement 12-5 RM460 (2017) fut faite lorsque l'avis de motion fut donné et qu'une copie du présent règlement fut remise aux membres du conseil de la Ville de Coaticook qui étaient présents lors de l'assemblée ordinaire du 8 mai 2017;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière mentionne l'objet du règlement et sa portée;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 12-5 RM460 (2017) concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics abrogeant les règlements 12-5 RM460, 12-5 RM460-1, 12-5 RM460-2 et 12-5 RM460-3.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-06-34145

15.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-4-15 (2017) MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS CONCERNANT LES MODALITÉS LIÉES À LA CONFORMITÉ DES TRAVAUX RELATIFS AUX INSTALLATIONS D'ÉVACUATION ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES

### **RÉSOLUTION 17-06-34145**

CONSIDÉRANT que la ville de Coaticook a adopté un règlement portant sur les modalités d'émission des permis dans le cadre de l'application des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT que pour s'assurer de la conformité des travaux, liés à un système de traitement des eaux usées des résidences isolées, il y a lieu d'exiger qu'une attestation de conformité signée par un professionnel reconnu soit remise à la municipalité à la fin desdits travaux;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 8 mai 2017, et qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil lors de cette même séance:

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture:

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 6-4-15 (2017) modifiant le règlement des permis et certificats concernant les modalités liées à la conformité des travaux relatifs aux installations d'évacuation et de traitement des eaux usées des résidences isolées.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

### 17-06-34146

15.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 17-11 (2017) RELATIF À L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS SEPTIQUES (SYSTÈME DE TRAITEMENT TERTIAIRE DE DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET) SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE COATICOOK

### **RÉSOLUTION 17-06-34146**

CONSIDÉRANT que les pouvoirs attribués à la municipalité en matière d'environnement, de salubrité et de nuisances par la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1);

CONSIDÉRANT que la municipalité est responsable de l'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., c. Q-2, r. 22; ci-après le « Règlement »);

CONSIDÉRANT que la municipalité doit également prendre les moyens qui s'imposent pour faire cesser les nuisances et les causes d'insalubrité conformément à l'article 3 du Règlement et à la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT que le traitement des effluents des résidences isolées et autres bâtiments revêt une grande importance en matière de santé publique et de qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT qu'un traitement inadéquat des effluents des résidences isolées et autres bâtiments est susceptible d'avoir une incidence délétère sur la qualité de l'écosystème des lacs et cours d'eau sis sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire s'assurer de l'entretien adéquat des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet;

CONSIDÉRANT qu'aux termes du deuxième alinéa de l'article 87.14.1 du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (RLRQ,c. Q-2, r.22), la municipalité doit prendre en charge l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection ou avec déphosphatation et désinfection si le moyen de désinfection est le rayonnement ultraviolet, lorsqu'elle permet l'installation de tels systèmes sur son territoire.

CONSIDÉRANT que la municipalité accepte de prendre en charge l'entretien des tels systèmes qui seront dorénavant installés sur le territoire, et ce, en conformité des exigences du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (RLRQ,c. Q-2, r.22),et plus particulièrement, à effectuer les travaux selon le guide d'entretien du fabricant;

CONSIDÉRANT que l'article 25.1 de la *Loi sur les compétences municipales* qui prévoit que « toute municipalité locale peut, aux frais du propriétaire de l'immeuble, installer, entretenir tout système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée au sens du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., C. Q-2, r. 22) ou le rendre conforme à ce règlement. Elle peut aussi procéder à la vidange des fosses septiques de tout autre immeuble »;

CONSIDÉRANT que l'article 95 de la *Loi sur les compétences municipales* qui prévoit que « toute municipalité locale peut installer sur un immeuble tout équipement ou appareil ou y faire tous travaux nécessaires à l'exercice de

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

ses compétences » et qu'à ces fins, « les employés de la municipalité ou les personnes qu'elle autorise peuvent entrer dans ou circuler sur tout immeuble à toute heure raisonnable »;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 8 mai 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Poulin APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 17-11 (2017) relatif à l'entretien des installations septiques (système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet) sur le territoire de la Ville de Coaticook.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-06-34147

15.5 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-59 (2017) INTITULÉ :
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN
D'AUTORISER LES GÎTES DU PASSANT COMME USAGE
COMPLÉMENTAIRE À LA RÉSIDENCE DANS TOUTES LES
ZONES OÙ LES HABITATIONS UNIFAMILIALES SONT PERMISES

# **RÉSOLUTION 17-06-34147**

CONSIDÉRANT que la ville de Coaticook a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire municipal;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal entend favoriser la diversification de l'offre d'hébergement sur le territoire municipal en permettant les gîtes du passant, comme usage complémentaire à la résidence, dans toutes les zones où les habitations unifamiliales sont permises;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 8 mai 2017;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil conformément à la loi et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a tenu, le 29 mai 2017, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer le contenu des modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a reçu aucune demande de participation à un référendum, suite à la publication d'un avis à cet effet, conformément à la loi:

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 6-1-59 (2017) intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les gîtes du passant comme usage complémentaire à la résidence dans toutes les zones où les habitations unifamiliales sont permises».

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-06-34148

15.6 **ADOPTION** DU **PREMIER PROJET** DE RÉSOLUTION CONCERNANT LA DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'AJOUT DE DEUX LOGEMENTS DANS L'IMMEUBLE RÉSIDENTIEL SITUÉ AU 356. RUE MONSEIGNEUR-DURAND. LOT 3 310 042. DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK, DÉPOSÉE DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT SUR LES **PROJETS** PARTICULIERS MUNICIPAL DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN **IMMEUBLE (PPCMOI)** 

# **RÉSOLUTION 17-06-34148**

CONSIDÉRANT que la ville de Coaticook s'est dotée, conformément aux pouvoirs contenus dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, d'un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin d'être en mesure de pouvoir prendre en considération les caractéristiques particulières du milieu lors de l'étude de certains projets qui ne répondent pas aux normes générales de zonage;

CONSIDÉRANT que ledit règlement vise, notamment, les projets visant l'ajout de logements dans un immeuble existant;

CONSIDÉRANT qu'une demande a été transmise au conseil municipal afin de permettre l'ajout de deux logements dans l'immeuble situé au 356, rue Monseigneur-Durand, portant ainsi à quatre le nombre total de logements dans cette habitation;

CONSIDÉRANT que cette demande nécessite l'autorisation préalable du conseil municipal, en vertu des dispositions prévues au règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

CONSIDÉRANT que de l'avis du conseil municipal, la demande est conforme aux critères d'évaluation prévus au règlement sur les PPCMOI notamment parce que le projet n'occasionnera pas d'inconvénients supplémentaires au voisinage et qu'il est compatible avec la vocation dominante du milieu environnant:

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et qu'elle a fait l'objet d'une recommandation favorable;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation, traitée dans le cadre du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), est assujettie à la consultation publique ainsi qu'au processus d'approbation référendaire, tel que prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin APPUYÉ PAR le conseiller Charles Poulin

RÉSOLU d'adopter le premier projet de résolution ayant pour effet d'autoriser l'ajout de deux logements dans l'immeuble situé au 356, rue Monseigneur-Durand, lot 3 310 042, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, portant ainsi à quatre le nombre total de logements dans cette habitation.

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Qu'une assemblée de consultation soit tenue le lundi 10 juillet 2017, à 19 h 15 dans la salle du conseil située au 150, rue Child, à Coaticook afin d'expliquer le projet faisant l'objet de la demande d'autorisation dans le cadre du règlement sur les PPCMOI et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

17-06-34149

16.1 ANNULATION DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES RELATIVEMENT AUX DEMANDES DE SOUMISSIONS POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LES PLANS ET DEVIS D'INGÉNIERIE ET D'ARCHITECTURE POUR SON PROJET DE RÉNOVATION DU CENTRE RÉCRÉATIF GÉRARD-COUILLARD ET AUTORISATION DE RETOURNER EN APPEL D'OFFRES

#### **RÉSOLUTION 17-06-34149**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a procédé à la publication d'un appel d'offres sur le site SEAO pour l'obtention de soumissions pour les services professionnels pour les plans et devis d'ingénierie et d'architecture pour son projet de rénovation du Centre récréatif Gérard-Couillard et la surveillance des travaux :

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook entend procéder au retrait de son appel d'offres afin de tenir compte des questions et commentaires des soumissionnaires:

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

## **RÉSOLU:**

- De procéder au retrait de son appel d'offres pour les services professionnels pour les plans et devis d'ingénierie et d'architecture pour son projet de rénovation du Centre récréatif Gérard-Couillard et la surveillance des travaux ; ET
- De produire un nouveau devis en tenant compte des questions et commentaires des soumissionnaires et autoriser à la greffière à publier le nouveau devis sur le logiciel SEAO pour les services professionnels pour les plans et devis d'ingénierie et d'architecture pour son projet de rénovation du Centre récréatif Gérard-Couillard et la surveillance des travaux.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-06-34150

16.2 AUTORISATION AU PROJET D'ENSEIGNE POUR LE COMMERCE SITUÉ AU 89, RUE MAIN OUEST

### **RÉSOLUTION 17-06-34150**

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet d'enseigne pour le commerce situé au 89, rue Main Ouest;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone CV-211 (P);

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 8 juin 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseigne pour le commerce situé au 89, rue Main Ouest, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 8 juin 2017.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-06-34151

16.3 AUTORISATION À LA MODIFICATION DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA RÉSIDENCE MULTIPLE DE 20 LOGEMENTS ADAPTÉS DES HABITATIONS HESTIA

#### **RÉSOLUTION 17-06-34151**

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a approuvé lors de l'assemblée ordinaire du 13 mars 2017 une résolution pour l'autorisation d'une résidence multiple de 20 logements adaptés pour l'édifice situé au 120, rue des Ruisselets;

CONSIDÉRANT que suite à des modifications au projet, les Habitations Hestia désirent modifier les matériaux de recouvrement des murs;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone RC-505;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 8 juin 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'autoriser la modification des matériaux de recouvrement d'une résidence multiple de 20 logements adaptés pour l'édifice situé au 120, rue des Ruisselets, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 8 juin 2017.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-06-34152

16.4 AUTORISATION AU PROJET D'ENSEIGNES POUR LE COMMERCE SITUÉ AU 145, RUE MICHAUD

### **RÉSOLUTION 17-06-34152**

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet d'enseignes pour le commerce situé au 145, rue Michaud;

CONSIDÉRANT que la demande vise à faire l'installation de plusieurs enseignes;

CONSIDÉRANT que selon la règlementation, il est permis deux enseignes par établissement avec un maximum de trois enseignes d'accompagnement;

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 8 juin 2017

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseignes pour le commerce situé au 145, rue Michaud, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 8 juin 2017 avec les conditions suivantes :

- Enlever l'enseigne à plat sur la façade du commerce;
- Enlever une enseigne sur potence (faire un choix entre l'enseigne en façade de son commerce et celle près de l'entrée de la Gorge de Coaticook)
- L'enseigne en rouge COFFRET ne doit pas être installée.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 17-06-34153

16.5 AUTORISATION AU PROJET D'ENSEIGNES POUR LE COMMERCE SITUÉ AU 81, RUE CHILD

# **RÉSOLUTION 17-06-34153**

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet d'enseignes pour le commerce situé au 81, rue Child;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone CV-208 (P);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 8 juin 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseignes pour le commerce situé au 81, rue Child, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 8 juin 2017.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 17-06-34154

16.6 AUTORISATION AU PROJET DE RÉNOVATION POUR LE COMMERCE SITUÉ AU 81, RUE CHILD

### **RÉSOLUTION 17-06-34154**

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet de rénovation pour le commerce situé au 81, rue Child;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone CV-208(P);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 8 juin 2017;

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'autoriser le projet de rénovation pour le commerce situé au 81, rue Child, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 8 juin 2017.

# **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

# 17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

# 17-06-34155 18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

### **RÉSOLUTION 17-06-34155**

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU que la séance soit close à 21 h 05.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Guylaine suppléante	Blouin,	mairesse	Geneviève Dupras, greffière